



Yacht Club Royal St-Laurent
Directives de distanciation physique et d'assainissement
En date du 20 mai PHASE : Fanion Tango



Un message important du Commodore

Ces temps exceptionnels de COVID-19 exigent que le Club mette en place des mesures exceptionnelles et que ses membres fassent preuve d'une discipline exceptionnelle pour s'assurer que nous resterons tous en bonne santé et que nous pourrions encore profiter de la saison estivale.

Nous avons enfin reçu l'autorisation tant attendue pour procéder à l'ouverture des courts de tennis en date du 20 mai et ceux-ci seront disponibles à compter du mercredi, 3 juin.

Veillez lire attentivement ce document. Les auteurs ont consulté des sources gouvernementales, des fédérations provinciales, nationales et internationales, ainsi que d'autres experts en tennis. Rappelez-vous également qu'à mesure que les circonstances évoluent, ce document évoluera aussi.

Je vous souhaite la plus belle saison de tennis possible !

Jacques Boucher, Commodore



Yacht Club Royal St-Laurent

Directives de distanciation physique et d'assainissement

En date du 20 mai PHASE : Fanion Tango



Partie 1 Objectifs et principes directeurs

L'objectif de ce document est d'informer tous les membres des procédures et des exigences mises en place pour nous assurer que dès que les autorités gouvernementales nous permettront d'ouvrir, nous puissions profiter du Club en toute sécurité et en minimisant les risques associés au COVID-19.

1. Les exigences du présent document sont des exigences minimales et toutes les personnes qui visitent le Club doivent agir de manière responsable et conforme à celles-ci. En raison de la nature unique de cette pandémie, tous ceux qui visitent le Club doivent reconnaître que collectivement nous faisons de notre mieux et ne pouvons pas être tenus responsables si quelqu'un tombe malade de COVID-19 ou d'une maladie connexe, après être venu au Club.
2. Si un membre s'aperçoit qu'une autre personne au Club manque aux exigences de ces directives, il devrait lui demander poliment et respectueusement de se conformer à nos exigences. Si le problème n'est pas résolu, nous demandons au membre de communiquer avec notre gérant de Club, M. Florin Tosun, ou l'assistant gérant, M. David Fleet. Tous deux ont reçu pleins pouvoirs du Commodore et du Comité exécutif du Club pour faire respecter cette directive.
3. Comme ce ne sont pas des circonstances normales, tous les membres sont invités à faire preuve de souplesse et de politesse et à faire les compromis nécessaires.
4. Cette version des directives s'applique aux activités qui seront autorisées dans la deuxième phase de la réouverture de notre Club : **l'utilisation des courts de tennis**. Au fur et à mesure que la situation évoluera, nous publierons des versions révisées qui expliqueront comment nous pourrions bénéficier de l'utilisation d'une plus grande partie de notre Club.
5. Nous consultons régulièrement l'avis d'autres experts et associations telles Tennis Québec et Canada pour nous assurer que nous mettons en œuvre les meilleures pratiques adaptées aux différentes parties de notre Club, telles que nos courts de tennis, les quais, le bar, la salle à manger et la piscine.



Yacht Club Royal St-Laurent

Directives de distanciation physique et d'assainissement

En date du 20 mai PHASE : Fanion Tango



Partie 2 Arrivée au Club

Dans cette première phase d'ouverture, s'il vous plaît **ne pas venir au Club à moins que ce ne soit pour aller à votre bateau ou pour pratiquer le tennis !** Le Club est loin d'être ouvert complètement et nous sommes toujours sujets aux directives de distanciation physique.

1. Tous ceux qui accèdent à la propriété du Club doivent d'abord avoir lu les documents de distanciation et être prêts et équipés pour respecter pleinement ses dispositions.
2. **Ne venez en aucun cas au Club si vous avez des symptômes de COVID-19 ou si vous vivez avec une personne qui a ces symptômes. Si vous êtes en période d'auto-isolément mandatée par le gouvernement, vous êtes tenu de la terminer avant de venir au Club.**
3. Si vous souffrez d'une pathologie qui vous laisse **immunodéprimé** ou souffrez d'une **maladie chronique**, vous devriez consulter votre médecin ou le site web de l'Institut National de Santé Publique (<https://www.inspq.qc.ca/>) qui offre une abondante information et vous aidera à décider si êtes apte à venir au Club.
4. Conformément aux pratiques exemplaires les plus récentes, **tous ceux qui viennent au Club doivent porter un masque ou un revêtement facial couvrant le nez et la bouche dès qu'il y a possibilité d'être à moins de 2 mètres d'une autre personne.**
 - a. Il s'agit de protéger vos collègues membres du Club et le personnel, au cas où vous seriez porteur du virus **sans le savoir**.
 - b. Si vous êtes dans un espace sans obstacles qui vous permet de facilement voir et éviter une personne s'approchant comme sur un court de tennis, le port du masque n'est pas obligatoire.
5. Le Club fera de son mieux pour installer des stations de lavage et/ou de désinfection pour les mains. Cependant, les membres sont priés d'apporter leur propre désinfectant pour les mains et de l'utiliser généreusement.
6. Toutes les mesures de distanciation physique et d'assainissement obligatoires du gouvernement doivent être respectées en totalité lorsque vous venez au Club.
7. Les trois exigences les plus élémentaires que tous doivent respecter lorsqu'ils sont au Club sont :



Yacht Club Royal St-Laurent

Directives de distanciation physique et d'assainissement

En date du 20 mai PHASE : Fanion Tango

- a. Ne pas utiliser d'objets communs ayant été touchés par un autre joueur (comme les balles, tableau de pointage, etc.) Vous remarquerez que nous avons volontairement retiré les numéros de pointage tout comme les bancs d'appoint.
 - b. Se laver les mains fréquemment et soigneusement (minimum 20 secondes avec du savon et de l'eau tiède) ou utiliser un désinfectant pour les mains.
 - c. Maintenir une distance de six pieds ou deux mètres entre les individus.
8. Il se peut que le Club publie des directives spécifiques sur des panneaux d'affichage dans le Club et sur le terrain. Veuillez les repérer, les lire, et les respecter.

Partie 3 Accès aux bâtiments et salles de toilettes du club

1. Dans cette première phase d'ouverture les bâtiments du club sont fermés.
2. Une toilette chimique portable sera disponible sur la propriété pour ceux qui en ont besoin.

Partie 4 Accès aux courts de tennis

1. Lorsque vous voulez jouer au tennis, vous devez respecter ces directives, en particulier :
 - a. Ne pas utiliser d'objets communs ayant été touchés par un autre joueur (comme les balles, tableau de pointage, etc.).
 - b. Se laver les mains fréquemment avec du savon et de l'eau ou désinfectant pour les mains.
 - c. Maintenir une distanciation physique, avec les personnes autour de vous.
2. Tant que le pavillon principal sera fermé, l'accès à la propriété se fera par les barrières automobiles (contactez le bureau du club si vous n'avez pas de carte d'accès pour ouvrir la barrière)
3. Pour accéder aux courts 1 et 2, vous devrez utiliser la porte adjacente à la barrière de sécurité coulissante côté ouest, près du hangar vert.
4. Sur le court 3, l'accès à la machine à balles se fait sur réservation.

Partie 5 Avant de jouer

1. Réservez votre terrain, jusqu'à 24 heures à l'avance, à l'aide de notre nouveau système de réservation électronique sur site internet pour un maximum d'une (1) heure à la fois. Une fois



Yacht Club Royal St-Laurent

Directives de distanciation physique et d'assainissement

En date du 20 mai PHASE : Fanion Tango



l'heure terminée, vous pourrez continuer à jouer jusqu'à ce que de nouveaux joueurs se présentent.

2. Présentez-vous à l'heure prévue, mais au maximum 10 minutes avant afin d'éviter les attroupements.
3. Apportez et marquez vos balles à l'aide d'un marqueur afin de pouvoir les identifier et de vous assurer de ne toucher qu'à vos balles à moins de jouer avec quelqu'un de votre cellule familiale.
4. Lorsque vous pourrez utiliser la machine à balles sur le court 3, vous devrez désinfecter la machine à balles et le ramasseur de balles avant et après vous en être servis. Évitez de manipuler les balles de pratique.
5. Apportez avec vous un désinfectant pour les mains et votre équipement (raquette, bouteille d'eau, sac) pour usage après la partie afin d'éviter le partage.
6. Assurez-vous d'avoir suffisamment d'eau à votre arrivée sur le court pour éviter de devoir toucher à un robinet ou à une fontaine d'eau.

Partie 6 Au moment d'entrer sur le terrain

1. Se laver ou se désinfecter les mains avant la partie de tennis.
2. Maintenir un minimum de 2 mètres avec votre partenaire et pour laisser sortir les joueurs du terrain. Ceux-ci ont priorité pour l'accès à la porte.
3. Le port du masque est conseillé mais non obligatoire.

Partie 7 Pendant le jeu en simple

1. Il est seulement permis de jouer en simple.
2. Évitez tout contact physique avec l'autre joueur (poignée de main, accolade) sauf si vous jouez avec une personne de votre cellule familiale.
3. Évitez de toucher votre visage. Si vous devez enlever de la sueur, utilisez une serviette réservée à cet effet en faisant attention de mettre vos mains d'un côté et de ne jamais changer de côté.



Yacht Club Royal St-Laurent

Directives de distanciation physique et d'assainissement

En date du 20 mai PHASE : Fanion Tango



4. Autant que possible, utilisez votre raquette et votre pied pour ramasser les balles marquées de votre partenaire ou encore pour envoyer celles-ci vers l'autre joueur sauf si vous jouez avec une personne de votre cellule familiale.
5. Restez de votre côté du terrain.

Partie 8 Après avoir joué

1. Lavez-vous soigneusement les mains avec de l'eau et du savon ou encore avec un désinfectant.
2. Désinfectez votre équipement (raquette, balles, bouteille d'eau, sac).
3. Quittez le terrain tout de suite après votre séance.

Partie 9 Autres installations

Un nouveau document sera publié lorsque le club-house, les quais, le quai de ravitaillement, la piscine seront accessibles. Notre priorité dans la phase Tango est l'utilisation sécuritaire des courts de tennis et de la machine à balle. Les comités responsables de la piscine et de la salle à manger sont affairés à planifier la meilleure saison possible malgré les circonstances, tout en respectant les pratiques sanitaires nécessaires et adaptées à ces activités.

Partie 10 Application

Tous les membres doivent se conformer à ces directives avec civilité et politesse envers les autres. Le Club se réserve le droit de réprimander quiconque ne respecterait pas ces directives, d'insister pour qu'elles soient suivies et, à sa seule discrétion, d'expulser de la propriété quiconque ne respectant pas les directives.

Si vous avez des questions ou des préoccupations s'il vous plaît appelez notre gérant ou assistant gérant.